

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ce produit est considéré comme étant un article. Cette fiche de données de sécurité est rédigée en fonction de la substance ou du mélange enfermés dans le présent article.

1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

**Référence** : 895150-909, 897150-109, 897250-109

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Chimie analytique.  
Colonne HPLC  
Volume de solvant: >30 ml  
895150-909 PrepHT, ZORBAX 300SB-C3, 21.2x150mm, 5uCr, 32mL solvent  
897150-109 PrepHT, ZORBAX 300SB-C3, 21.2x150mm, 7uCr, 32mL solvent  
897250-109 PrepHT, ZORBAX 300SB-C3, 21.2x250mm, 7uCr, 53mL solvent

**Utilisations non recommandées** : Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : pdl-msds\_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEMTREC®: +(33)-975181407

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Le présent article, lorsqu'utilisé dans des conditions raisonnables ou conformément au mode d'emploi, ne présente aucun risque pour la santé. La substance ou le mélange sont enfermés dans l'article. Il existe uniquement des risques potentiels pour la santé et la sécurité si la substance ou le mélange sont libérés suite à l'utilisation ou au traitement du présent article d'une façon non conforme au mode d'emploi du produit.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange (encapsulé dans l'article)

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

|      |                                              |             |
|------|----------------------------------------------|-------------|
| H225 | LIQUIDES INFLAMMABLES                        | Catégorie 2 |
| H319 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE | Catégorie 2 |

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables : Non applicable.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

### Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Le présent article, lorsqu'utilisé dans des conditions raisonnables ou conformément au mode d'emploi, ne présente aucun risque pour la santé. La substance ou le mélange sont enfermés dans l'article. Il existe uniquement des risques potentiels pour la santé et la sécurité si la substance ou le mélange sont libérés suite à l'utilisation ou au traitement du présent article d'une façon non conforme au mode d'emploi du produit.

3.1 Substances : Mélange (encapsulé dans l'article)

ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| Nom du produit/<br>composant | Identifiants                                         | %         | Classification                                                                                                                                                                                                  | Concentration<br>spécifique limites,<br>facteurs M et ETA                                              | Type    |
|------------------------------|------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| acétonitrile                 | CE: 200-835-2<br>CAS: 75-05-8<br>Index: 608-001-00-3 | ≥10 - <25 | Flam. Liq. 2, H225<br>Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Acute Tox. 4, H332<br>Eye Irrit. 2, H319<br><br><b>Voir section 16 pour<br/>le texte intégral des<br/>mentions H<br/>déclarées ci-dessus.</b> | ETA [oral] = 500<br>mg/kg<br>ETA [dermique] =<br>1100 mg/kg<br>ETA [inhalation<br>(vapeurs)] = 11 mg/l | [1] [2] |

Contient : Gel de silice greffée d'organosilane

Remarque : Dans l'état actuel de nos connaissances, les propriétés toxicologiques aiguës et chroniques des gels de silice non liés n'ont pas été étudiées. Ce produit contient de la silice amorphe de synthèse. Il ne doit pas être confondu avec la silice cristalline, par exemple sous forme de quartz, de cristobalite ou de tridymite, ni avec la terre de diatomées ou toute autre forme naturelle de silice amorphe, qui contient fréquemment des formes cristallines de silice.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signallement dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.  
**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.  
**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.  
**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal  
cyanures

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

| Catégorie | Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs) | Seuil de rapport de sécurité |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| P5c       | 5000 tonne                                                                       | 50000 tonne                  |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Applications industrielles, Applications professionnelles.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Étant donné que les ingrédients dangereux du présent article sont enfermés, le risque d'exposition par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau et les yeux est minime.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| acétonitrile             | Ministère du travail (France, 5/2021). Absorbé par la peau.<br>Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)<br>VME: 40 ppm 8 heures.<br>VME: 70 mg/m³ 8 heures. |

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL



**ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

| Nom du produit/composant | Type | Exposition              | Valeur            | Population          | Effets     |
|--------------------------|------|-------------------------|-------------------|---------------------|------------|
| acétonitrile             | DNEL | Long terme Voie orale   | 0.4 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Court terme Voie orale  | 0.6 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 1.2 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Inhalation   | 2.4 mg/m³         | Population générale | Systémique |

**PNEC**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Couleur

Odeur

Seuil olfactif

Point de fusion/point de congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Inflammabilité

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH

Viscosité

Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Pression de vapeur

Taux d'évaporation

Densité relative

Densité de vapeur

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne

: Solide. ( contenant un liquide inflammable )

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Contient : Liquide inflammable

: Non disponible.

: Vase clos: -18 à 23°C

| Nom des composants | °C  | Méthode |
|--------------------|-----|---------|
| Acétonitrile       | 524 |         |

: Non disponible.

: Neutre.

: Non disponible.

| Support            | Résultat  |
|--------------------|-----------|
| Phase mobile       | Soluble   |
| Phase stationnaire | Insoluble |

: Non applicable.

| Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C |     |         | Pression de vapeur à 50 °C |      |         |
|--------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|------|---------|
|                    | mm Hg                      | kPa | Méthode | mm Hg                      | kPa  | Méthode |
| Acétonitrile       | 70.89                      | 9.5 |         |                            |      |         |
| eau                | 23.8                       | 3.2 |         | 92.258                     | 12.3 |         |

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non applicable.



ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes  
Incompatible avec l'acide fluorhydrique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat                                   | Espèces    | Dosage                  | Exposition    |
|--------------------------|--------------------------------------------|------------|-------------------------|---------------|
| acétonitrile             | CL50 Inhalation Vapeurs<br>DL50 Voie orale | Rat<br>Rat | 17100 ppm<br>2460 mg/kg | 4 heures<br>- |

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                                                             | Voie orale (mg/kg) | Voie cutanée (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL | 3003.0             | 6606.6               | N/A                    | 66.1                        | N/A                                           |
| acétonitrile                                                                         | 500                | 1100                 | N/A                    | 11                          | N/A                                           |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition          | Observation |
|--------------------------|----------------------------|---------|-----------|---------------------|-------------|
| acétonitrile             | Yeux - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 24 heures<br>100 uL | -           |
|                          | Peau - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 500 mg              | -           |

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Nom du produit/<br>composant | Résultat                              | Espèces                          | Exposition |
|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|------------|
| acétonitrile                 | Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce     | Plantes aquatiques - Lemna minor | 96 heures  |
|                              | Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce     | Daphnie - Daphnia magna          | 48 heures  |
|                              | Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce     | Poisson - Pimephales promelas    | 96 heures  |
|                              | Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Lemna minor | 96 heures  |
|                              | Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce  | Daphnie - Daphnia magna          | 21 jours   |

12.2 Persistance et dégradabilité

| Nom du produit/<br>composant | Test                                                                                 | Résultat                     | Dosage | Inoculum       |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------|----------------|
| acétonitrile                 | OECD 310 Ready Biodegradability - CO <sub>2</sub> in Sealed Vessels (Headspace Test) | 70 % - Facilement - 21 jours | -      | Boues activées |

| Nom du produit/<br>composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| acétonitrile                 | -                  | -         | Facilement       |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/<br>composant | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| acétonitrile                 | -0.34              | 3   | faible    |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette fiche de données de sécurité est rédigée en fonction de la substance ou du mélange enfermés dans le présent article. Étant donné que les ingrédients dangereux du présent article sont enfermés, le risque d'exposition par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau et les yeux est minime.

|                                                          | ADR/RID                                                                                    | IMDG                                                                                       | IATA                                                                                         |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        | UN3175                                                                                     | UN3175                                                                                     | UN3175                                                                                       |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S. A. (Acétonitrile)                           | SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acétonitrile)                                  | Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a. (Acétonitrile)                              |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 4.1<br> | 4.1<br> | 4.1<br> |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | II                                                                                         | II                                                                                         | II                                                                                           |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Non.                                                                                       | Non.                                                                                       | Non.                                                                                         |

### Informations complémentaires

#### ADR/RID

: **Numéro d'identification du danger** 40  
**Quantité limitée** 1 kg  
**Dispositions particulières** 216, 274, 601  
**Code tunnel** (E)

#### IMDG

: **Urgences** F-A, S-I  
**Dispositions particulières** 216, 274

#### IATA

: **Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 15 kg. Instructions d'emballage 445. Avion cargo uniquement: 50 kg. Instructions d'emballage 448. Quantités limitées - Avion passager: 5 kg. Instructions d'emballage Y441.

ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
- 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non inscrit.

Étiquette

: Non applicable.

- Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air

: Référéncé

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau

: Référéncé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

| Catégorie |
|-----------|
| P5c       |

- Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

: acétonitrile

RG 84

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations Internationales  
Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal  
Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants  
Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)  
Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds  
Non inscrit.

Liste d'inventaire

|                               |                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Australie                     | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Canada                        | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Chine                         | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Union économique eurasiatique | : <b>Inventaire de la Fédération de Russie</b> : Indéterminé.                                                                                                                |
| Japon                         | : <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.<br><b>Inventaire du Japon (ISHL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Nouvelle-Zélande              | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Philippines                   | : Indéterminé.                                                                                                                                                               |
| République de Corée           | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Taïwan                        | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| Thaïlande                     | : Indéterminé.                                                                                                                                                               |
| Turquie                       | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                                                            |
| États-Unis                    | : Tous les composants sont actifs ou exemptés.                                                                                                                               |
| Viêt-Nam                      | : Indéterminé.                                                                                                                                                               |

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification                           | Justification                                    |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319 | D'après les données d'essai<br>Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H abrégées



ZORBAX 300SB-C3 Chromatography Columns with Acetonitrile and Water greater than 30mL

RUBRIQUE 16: Autres informations

|      |                                          |
|------|------------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H312 | Nocif par contact cutané.                |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation.                    |

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

|              |                                                            |
|--------------|------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4                               |
| Eye Irrit. 2 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2                        |

Date d'édition/ Date de révision : 31/08/2022

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.